

La fiscalité sur le capital reste anormalement élevée en France, au détriment de la compétitivité

Boulet

Dans une note que dévoile l'Opinion, le spécialiste des finances publiques François Ecalte (fipeco.fr) compare le poids des prélèvements français assiette par assiette (capital, travail, consommation). **En dépit des critiques adressées à Emmanuel Macron après la réforme de l'ISF, l'Hexagone reste très nettement au-dessus de la moyenne européenne en ce qui concerne la fiscalité du capital.** Un boulet pour la compétitivité du pays.

Raphaël Legendre

EMMANUEL MACRON, Président des riches ? Depuis la transformation de l'ISF en impôt sur la fortune immobilière (IFI) et l'instauration d'un prélèvement forfaitaire de 30 % sur les revenus du capital votés fin 2017, l'étiquette colle au front du chef de l'Etat comme le sparadrapp du capitaine Haddock. Pourtant, la fiscalité tricolore sur le capital n'a que peu baissé et restait en 2018 parmi les plus élevées d'Europe.

C'est l'une des conclusions d'une note du spécialiste des finances publiques, François Ecalte, qui a établi un comparatif des prélèvements obligatoires (PO) par assiette - capital, travail et consommation - entre les pays de l'Union européenne. Les résultats, qui seront publiés jeudi sur son site fipeco.fr et que l'Opinion dévoile en exclusivité, sont surprenants.

« Les réformes fiscales engagées en France en 2017 n'ont que légèrement modifié en 2018 sa position dans l'Union européenne », constate l'ancien magistrat de la Cour des comptes. De fait, les impôts, taxes et charges sociales sur le capital sont passés de 11 % du PIB en 2017 (252 milliards d'euros) à 10,8 % du PIB en 2018 (254 milliards d'euros), selon les données de la Commission européenne, qui comptabilise ici les prélèvements sur le flux et le stock de capital : CSG, impôt sur les socié-

tés IS), taxe foncière (TF), cotisation foncière des entreprises (CFE), droits de mutations à titre onéreux (DMTO), droits de succession et bien d'autres encore.

54 milliards d'euros. A titre de comparaison, la moyenne des prélèvements sur le capital est dans la zone euro comme dans l'Union européenne de 8,5 % du PIB. Rapporté au PIB tricolore, cela représente une charge supplémentaire de 54 milliards d'euros pour les Français. « On est encore loin de la moyenne européenne, constate François Ecalte, qui explique que si les prélèvements sur le capital n'ont pas beaucoup baissé, c'est aussi parce que les assiettes ont augmenté, comme le prix de l'immobilier. »

Outre l'IS, qui est toujours nettement plus élevé que la moyenne européenne, ce sont les taxes sur le stock de capital qui pèsent lourd (taxe

La France est connue pour le niveau élevé de ses prélèvements obligatoires: cela fait trois ans que l'Hexagone détient le titre de champion du monde

foncière, CFE, DMTO, droits de succession...). C'est pour cela qu'en dépit de la réforme de 2017 qui, selon Bercy, n'a coûté que 2,5 milliards d'euros au budget, la France se classe en troisième position, derrière le Luxembourg ou le secteur financier est très important (13,2 % du PIB) et la Belgique (11,2 %). L'Allemagne est loin derrière avec 7,1 % du PIB seulement.

Qu'en est-il des prélèvements sur le travail ? La France est connue pour le niveau élevé de ses prélèvements obligatoires: cela fait trois ans que l'Hexagone détient le titre de champion du

monde. La faute à un système social gourmand - plus de 700 milliards d'euros de dépenses - dont le financement repose principalement sur le travail, c'est-à-dire sur les cotisations des employeurs, des salariés et des travailleurs indépendants.

En dépit des différences vagues d'allègements de charges (des allègements Fillon en 2011 jusqu'à la transformation du CICE en baisse de charges en 2019), la France reste ici aussi dans le haut du classement européen. Avec 23,9 points de PIB de recettes en 2018 (562 milliards d'euros), contre une moyenne de 21,1 % dans la zone euro et de 19,6 % dans l'Union européenne, l'Hexagone monte sur la deuxième marche des pays taxant le plus le travail, derrière la Suède (25,5 %).

Position atypique. « La France se distingue surtout par le poids des prélèvements à la charge des employeurs qui avec 13,2 % du PIB, se situe au premier rang, loin devant l'Allemagne (6,7 %) et les moyennes de la zone euro (8,6 %) ou de l'Union européenne (7,6 %) », relève François Ecalte. En euros sonnants et trébuchants, cela signifie que les entreprises françaises payent 153 milliards d'euros de charges en plus que leurs concurrentes allemandes et 132 milliards de plus que la moyenne des entreprises européennes. « Une position atypique en Europe, du fait des

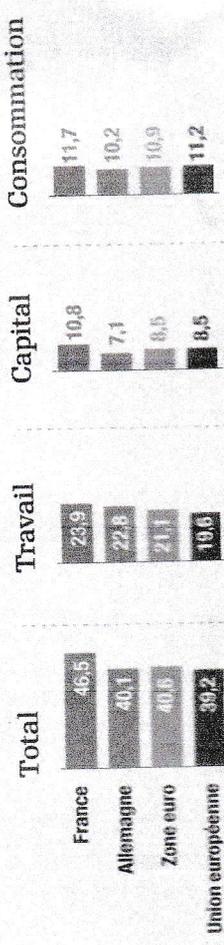
charges sociales et d'une partie des impôts de production, comme la taxe sur salaires », ajoute le spécialiste. Des chiffres qui n'ont pas empêché l'ensemble des syndicats de plaider en faveur d'une augmentation des cotisations patronales pour financer la réforme des retraites.

Au final, bien que la TVA soit la première des ressources fiscales du pays avec 153 milliards d'euros de recettes en 2018, seuls les prélèvements sur la consommation sont dans la moyenne européenne. Ils ont représenté 11,7 % du PIB en 2018, contre 10,9 % dans la zone euro et 11,2 % dans l'Union européenne. « La France est au 16^e rang de l'Union mais, parmi les grands pays comparables, seule la Suède a un ratio plus élevé. En Allemagne, ces prélèvements ne représentent que 10,2 % du PIB », indique la note de fipeco.fr.

S'il est toujours intéressant de s'y replonger, dans l'ensemble, ces données ne sont pas nouvelles. Le plus étonnant est de constater qu'en dépit du bruit politique qui les a entourées, les réformes Macron n'ont finalement pas changé grand-chose pour la France. Même si, comme le souligne François Ecalte, « nous n'en sommes qu'au début. Ces chiffres de 2018 ne prennent pas en compte la baisse de la taxe d'habitation qui continue de monter en puissance, ni de l'impôt sur le revenu ».

@LEGENRA

Les prélèvements obligatoires par assiette économique (en % du PIB)



SOURCES : COMMISSION EUROPÉENNE, FPECO